

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 16 • Numéro 7 • Le 16 juillet 2025

Quelle quantité d'eau dois-je boire avec les fibres de psyllium?

Un rapport a été soumis à l'ISMP Canada décrivant le cas d'une personne décédée après s'être étouffée avec du psyllium (un produit naturel à base de fibres) mélangé à de la compote de pommes. Le soignant de cette personne pensait que la compote de pommes était un produit approprié pour diluer le psyllium. Cependant, ce produit à base de fibres doit être mélangé dans un grand verre d'eau ou un autre liquide, et non pas avec de la compote de pommes ou d'autres aliments en purée. Si le psyllium n'est pas mélangé à une quantité suffisante de liquide, il peut former une boule solide dans la gorge ou les intestins. Dans le cas signalé, une boule s'est formée et a obstrué les voies respiratoires de la personne, provoquant son étouffement.

Conseils pour avoir la certitude de boire suffisamment de liquide lorsque vous prenez vos médicaments :

- **Quelle quantité?**

Vérifiez la liste de vos médicaments avec votre pharmacien. Demandez-lui s'il y a des médicaments qui doivent être pris avec plus que quelques gorgées d'eau ou d'un autre liquide. Pour les produits en vente libre et les produits de santé naturels, consultez l'étiquette ou demandez plus de renseignements à votre pharmacien.

- **Eau ou d'autres liquides?**

Renseignez-vous sur les types de liquides que vous pouvez ou devez (ou ne devez pas) prendre avec vos médicaments.

- **Avant une intervention chirurgicale?**

Il se peut qu'on vous demande de prendre vos médicaments avec une très petite quantité d'eau avant une intervention. Demandez quels sont ceux que vous pouvez prendre sans danger de cette manière et ceux que vous devez attendre de prendre seulement après l'intervention.

Le psyllium doit être mélangé dans un grand verre de liquide (au moins 240 ml).



Pour de plus amples renseignements sur la quantité d'eau à prendre avec vos médicaments :

<https://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201208BulletinV3N5QuantiteDEau.pdf>

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

Bulletin : www.medicamentssecuritaires.ca – **Signaler une erreur :** www.erreurmed.ca

© Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada 2025. Tous droits réservés.